

LEDEVOIR

En supplément Syndicalisme

Québec brime l'autonomie des syndicats, selon l'APPM



Photo: Photo Valérien Mazataud Archives Le Devoir Catherine Beauvais-St-Pierre, la présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal

Guillaume Whalen

Collaboration spéciale

Publié le 15 novembre

L'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) remet en question les véritables intentions du ministre du Travail, Jean Boulet. Avec le dépôt de son nouveau projet de loi 3, ce dernier entend encadrer de façon plus stricte le régime syndical québécois.

Si le ministre promet plus de transparence et prône une meilleure démocratie interne pour les membres, l'Alliance redoute plutôt une ingérence de la Coalition avenir Québec (CAQ) dans la gouvernance syndicale.

Déposé le 30 octobre dernier, le projet de loi 3 obligerait les syndicats à publier des états financiers détaillés et à tenir davantage de votes secrets, notamment sur les grèves et la ratification de

contrats. Ils seraient aussi contraints de distinguer les cotisations obligatoires de celles considérées comme « facultatives ». Ces dernières concerneraient notamment les activités sociales, les campagnes publiques et les recours judiciaires, que le gouvernement juge non essentiels à la mission syndicale.

Ce projet de loi voit le jour entre autres en réaction à la contestation de certains éléments de la Loi sur la laïcité de l'État, comme la clause dérogatoire. Car, autrement, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) aurait eu l'obligation de consulter ses membres pour savoir si elle pouvait percevoir des cotisations facultatives pour financer cette campagne judiciaire ayant coûté 2,4 millions de dollars.

Pour l'APPM, cette réforme dépasse le cadre administratif. « Le gouvernement s'attaque à notre autonomie et s'offre un droit de regard sur notre fonctionnement interne. Il ne revient pas à l'État de décider comment les travailleuses et travailleurs s'organisent collectivement », déplore Catherine Beauvais-St-Pierre, la présidente de l'Alliance qui représente près de 10 000 membres.

Vives inquiétudes

La division des cotisations soulève de vives inquiétudes. Une telle mesure, estime la présidente de l'APPM, risque d'affaiblir la solidarité syndicale et de réduire la capacité des organisations à défendre efficacement les droits collectifs. Et ce, même si cette nouvelle mesure ne toucherait qu'entre 3,5 % et 4,5 % des cotisations totales de 1,5 milliards de dollars versées chaque année au Québec.

« Et surtout, le ministre Boulet envoie le mauvais message selon lequel ces cotisations servent à nous payer des Jacuzzis sur nos toits et qu'on manque de transparence envers nos membres. »

Catherine Beauvais-St-Pierre.

« On présente toujours nos prévisions budgétaires et nos états financiers tous les ans. On ne cache rien et on répond aux questions », clarifie la présidente de l'APPM.

Elle voit dans cette initiative un prolongement d'un climat de désinformation et de méfiance entretenu envers le mouvement syndical par Québec. Elle craint qu'un sentiment de confiance se brise comme si les syndicats agissaient en vase clos, « de façon désincarnée » sans que les membres puissent jouer un rôle dans les décisions. « En plus, le gouvernement laisse entendre que les syndicats sont trop puissants, ce qui est un peu cocasse. Si on était si puissant que ça, les professeurs auraient d'excellentes conditions de travail, alors qu'on observe plutôt qu'ils fuient la

profession. C'est malhonnête de sa part », lance-t-elle. Rappelons que *Le Devoir* a révélé en février dernier qu'il y a eu deux fois plus de départs d'enseignants en 10 ans au Québec.

Si elle ne rejette pas les arguments mis de l'avant par le ministre, la présidente de l'APPM aurait cependant souhaité être consultée avant l'étude détaillée du projet de loi à l'Assemblée nationale. Et, surtout, avoir des garanties sur le respect de l'autonomie syndicale.

« Une attaque envers la démocratie »

Pour Catherine Beauvais-St-Pierre, il est indéniable que le gouvernement caquiste vise à renforcer sa position visant à écraser les organisations syndicales dans une volonté de fragiliser les contre-pouvoirs en général, pas seulement syndicaux.

Elle évoque notamment le projet de loi 89, voté en mai dernier, permettant au gouvernement d'intervenir pour interrompre un conflit de travail et d'imposer un arbitrage pour déterminer le contenu d'une convention collective. Elle cite aussi en exemple le projet de loi 23, dans lequel le ministre de l'Éducation a le pouvoir de nommer les directeurs généraux des centres de services scolaires. Il est aussi en mesure de casser leurs décisions ou de les limoger, ce que les syndicats considèrent comme une attaque frontale à l'autonomie des professeurs.

« C'est une tangente assez grave observée dans notre société. Les contre-pouvoirs restent sains, et l'une des bases les plus importantes dans notre démocratie. N'en déplaise à la CAQ, cela fait partie de l'ADN des syndicats de mener des luttes sociales et de s'attaquer aux injustices », dénonce Catherine Beauvais-St-Pierre. Elle ajoute que ces luttes ont joué un rôle central dans la transformation sociale du Québec, notamment avec le congé de maternité et l'équité salariale.